



**MAIRIE
DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMCL 2024-08-15

DECISION DU MAIRE

**PROJET « EXPLORATION MULTISENSORIELLE »
CRECHE CLAIR DE LUNE**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec l'intervenante AILLAUD Myriam de « PAUZ'COLOREE ».

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention avec l'intervenante AILLAUD Myriam de « PAUZ'COLOREE » pour la tenue d'une animation sensorielle au sein de la crèche Clair de Lune. Cette animation se tiendra le 10 octobre 2024 de 9 heures à 11 heures. Le coût pour cette animation est de 150 € TTC.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et l'intervenante AILLAUD Myriam de « PAUZ'COLOREE ».

Fait à Sisteron, le 27/09/2024

Le Maire,

D. SPAGNOU